

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX
Séance du 8 mars 2022

Date de convocation : le 3/03/2022

ORDRE DU JOUR :

1. **CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1^{ère} CLASSE au 1^{er} mars 2022**
2. **PARTICIPATION A LA LOCATION DE LA SALLE DE LA FAISANDERIE POUR LE SPECTACLE DE FIN D'ANNEE DE L'ECOLE**
3. **DEVIS DEFIBRILLATEUR ET CONTRAT DE MAINTENANCE**
4. **AVIS SUR LE PROJET DE PLH**
5. **MODIFICATION DES STATUTS ET PRISE DE COMPETENCE SANTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE GRANVILLE TERRE ET MER**
6. **DESIGNATION DU DELEGUE LOCAL AU CNAS**
7. **ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2022**
8. **QUESTIONS DIVERSES**

L'an deux mille vingt-deux, le 8 mars 2022 à vingt heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT AUBIN DES PREAUX, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés, au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de M. HUET Daniel, Maire.

Etaient présents : M. HUET Daniel, Maire, Mmes LAMORT Rachel, BRIERE Nicole, M. GUESNON André, adjoints, LEFEVRE Franck, BRICE Vincent, Mme LE NAOIR Maryline, MM. CHILAYÉE Jean-Pierre, ONFROY Sylvain, PESSIN Philippe, conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. ONFROY Sylvain (a donné procuration à M. GUESNON André) ;
M. DESHOGUES Jacky

M. GUESNON André a été nommé secrétaire de séance.

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX

Séance du 8 mars 2022

1. 2022/01 - CRÉATION D'UN POSTE DE D'ADJOINT ADMINISTRATIF au 1^{er} MARS 2022 :

Suite à la démission de Mme Régine VIBERT prévue pour le 1^{er} JANVIER 2022, nous allons devoir recruter une secrétaire pour 10h00 hebdomadaire.

Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement de la commune.

A l'unanimité le conseil municipal :

- DONNE un avis favorable pour la création d'un poste de d'adjoint administratif principale 1^{er} classe à temps non complet de 10 hebdomadaires à compter du 1^{er} mars 2022.

2. 2022/02 - PARTICIPATION A LA LOCATION DE LA SALLE DE LA FAISANDERIE POUR LE SPECTACLE DE FIN D'ANNEE DE L'ECOLE :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'APE de Saint Aubin des préaux, nous a envoyé un mail le 31 janvier 2022 afin de nous demander une participation pour la location de la salle de la Faisanderie pour le spectacle de fin d'année qui est prévu pour les enfants de l'école en juin 2022.

- Le prix de la location est de 200 €
- Les 200 € pour le RPI sont divisés en 2 soit 100 € pour Saint-Aubin-des-Préaux et 100 € pour Saint-Pierre-Langers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide :

- DE PRENDRE à la charge de la commune la somme de 100 € afin que les enfants de Saint-Aubin-des-Préaux puissent faire le spectacle de fin d'année.

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX

Séance du 8 mars 2022

3 2022/03 - PRESENTATION DEVIS DE MME RONDEAU (Société A COEUR VAILLANT) POUR LA MISE EN PLACE DE 2 DEFI- BRILLATEURS AU SEIN DE LA COMMUNE

Au 1er janvier 2022 certains établissements recevant du public ont obligation de posséder un défibrillateur automatisé externe (DAE) afin de contribuer à augmenter significativement les chances de survie.

Le maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, en vertu de l'article L.2213-23 du code général des collectivités territoriales, a l'obligation d'anticiper les dangers notamment en matière d'accès aux défibrillateurs conçus pour une utilisation par le grand public. Il a la responsabilité de mettre en place les dispositifs adaptés d'installation et d'entretien des équipements mais aussi d'information du public.

De ce fait, Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise « A cœur Vaillant » qui nous propose une offre pour 2 défibrillateurs un en extérieur de la mairie et un à la salle des fêtes pour un montant de 3483.60 € TTC qui comporte une remise de 300 € installation comprise.

Concernant le contrat de maintenance, le prix de contrat de maintenance pour 1 défibrillateur est de 240 € HT par an puis pour chaque DAE supplémentaire, 100 € HT.

La société « A cœur Vaillant » propose que la maintenance des 2 défibrillateurs se fassent en même temps que des communes environnantes afin de pouvoir bénéficier d'une remise tout en faisant 2 facturations séparées ce qui permettrait que la maintenance serait de 147 € HT par DAE par an.

Compte tenu de ces précisions, le conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer de devis des 2 défibrillateurs
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance de ces derniers.

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX
Séance du 8 mars 2022

**4 2022/04 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT : AVIS SUR LE
PROJET DE PLH**

Par délibération 2021-139 en date du 25 Novembre 2021, le conseil communautaire de GTM a arrêté le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH)

Ce premier PLH a été prescrit par délibération 2018-063 du conseil communautaire en date du 29 Mai 2018.

Pour rappel, le PLH définit, pour une durée de 6 ans, les principes et les objectifs d'une politique publique visant à répondre aux besoins en logement et à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale dans un objectif de répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements sur le territoire.

Le projet de PLH comprend :

Un diagnostic territorial avec un bilan du PLH précédent (2012-2014 sur le territoire de l'ancien Pays Granvillais) et une analyse du fonctionnement du marché local et des conditions d'habitat ;

Un document d'orientations, qui énonce les objectifs du PLH et indique les principes retenus pour permettre le développement d'une offre suffisante et diversifiée. Il précise la réponse aux besoins en logement par type de produits.

Un programme d'actions, détaillé sur les différentes thématiques de la politique locale, assorti d'un budget prévisionnel et des moyens d'accompagnement. Il propose un échéancier prévisionnel de réalisation et décline les objectifs de production de logements par commune.

Un travail partenarial a été mené tout au long de l'élaboration du PLH, avec l'association des communes et des acteurs de l'habitat à chaque étape des travaux de construction du PLH :

Une présentation régulière devant les élus en Bureau communautaire, tout au long de la phase d'élaboration ;

Toutes les communes du territoire ont été rencontrées par groupes ou individuellement, au moment de la phase de diagnostic et lors de la territorialisation des objectifs de production de logements ;

Deux conférences des maires ont été organisées pour présenter le programme d'action et la territorialisation des objectifs de production de logements.

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX

Séance du 8 mars 2022

Une plénière et deux réunions en distanciel ont permis de présenter le programme d'action et la territorialisation des objectifs de production de logements à l'ensemble des conseillers communautaires ;

Les acteurs locaux de l'habitat et les personnes publiques associées ont été associés tout au long de l'élaboration, via des entretiens lors de la phase de diagnostic, lors d'ateliers thématiques pour la définition des actions, et par leur participation au comité de pilotage.

Le diagnostic du PLH a mis en lumière un contexte territorial favorable pour Granville Terre et Mer avec une démographie active et une offre d'habitat diversifiée. Ce contexte favorable montre cependant quelques signes de fragilité avec une dynamique démographique qui ralentit et un déséquilibre générationnel qui se creuse. Le territoire de Granville Terre et Mer présente des réalités locales très contrastées en termes d'attractivité des communes et du parc de logements existants, de sociologie et d'équilibre générationnel. Il en résulte la création de micro marchés de l'habitat qui posent avec acuité la question des équilibres territoriaux : à quelle échelle doivent se jouer les parcours résidentiels ? Quels sont les équilibres territoriaux à viser ? Comment conforter les fonctions existantes qui permettent un parcours résidentiel à l'échelle de la Communauté de Communes ? Quel rééquilibrage viser pour assurer une mixité sociale et générationnelle à l'échelle de chaque commune ou secteur de communes ? Enfin le diagnostic a mis en exergue la gouvernance particulière sur le territoire avec un jeu d'acteurs complexe et des partenariats faibles malgré des initiatives intéressantes.

Les orientations stratégiques du PLH validées lors du conseil communautaire du 3 Mars 2020 sont les suivantes :

- Granville Terre et Mer une terre d'accueil
- Granville Terre et Mer un territoire pour tous
- Granville Terre et Mer un patrimoine naturel et bâti à valoriser
- Granville Terre et Mer un EPCI pilote de la politique de l'habitat

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX

Séance du 8 mars 2022

Pour chacun des axes, des orientations et des objectifs sont définis (cf. document orientations stratégiques du PLH).

Axe	Orientations stratégiques
Axe 1 : Granville Terre et Mer une terre d'accueil	1.1 Réguler : conforter durablement la dynamique démographique
	1.2 Pérenniser l'attractivité
	1.3 Fidéliser
Axe 2 : Granville Terre et Mer un territoire pour tous	2.1 Améliorer les équilibres générationnels
	2.2 Poursuivre la diversification engagée de l'offre d'habitat
	2.3 Mieux répondre aux besoins des populations « spécifiques »
Axe 3 : Granville Terre et Mer un patrimoine naturel et bâti à valoriser	3.1 Traduire dans le PLH les ambitions paysagères et environnementales du SCOT et du PLUi
	3.2 Accompagner la requalification du parc existant et renforcer le rôle de ce parc pour répondre aux besoins en logements
Axe 4 : Granville Terre et Mer un EPCI pilote de la politique de l'habitat	4.1 Positionner Granville Terre et Mer comme « autorité organisatrice de l'habitat » sur son territoire

Le document d'orientations, validé en conseil communautaire, fixe un objectif de réponse aux besoins en logements selon la répartition suivante (pour la production neuve) :

23% de logements locatifs aidés (représentent actuellement 10% du parc et 7% de la production entre 2013 et 2018) ;

25% de logement locatif privé (représentent actuellement 26% du parc) ;

25% d'accession à la propriété en offre libre, 27% d'accession aidée à la propriété (l'accession à la propriété représente actuellement 64% du parc et l'accession aidée 23% de la production de logements entre 2013 et 2018).

La Communauté de Communes porte donc une volonté forte d'orienter la production neuve vers le locatif aidé et l'accession aidée, notamment pour répondre aux déséquilibres actuels du marché de l'immobilier.

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX

Séance du 8 mars 2022

A partir des orientations, le plan d'action du PLH a été construit et partagé avec les partenaires et les communes. Pour rappel, le programme d'actions du PLH doit définir :

- Un objectif de croissance de la population à horizon 6 ans ;
- La territorialisation des objectifs de production de logements par commune ;
- La déclinaison thématique du programme d'actions ;
- Le budget afférent au PLH et les modalités de son suivi.

Le projet de PLH, prévoit un taux de croissance de à 0,6%/an sur 6 ans soit un besoin estimé à 380 logements par an pour répondre :

- à la croissance démographique (145 logements/an) ;
- au desserrement des ménages (155 logements/an) ;
- à la production de résidence secondaire (80 logements/an).

La production sur 6 ans est donc estimée autour de 2 300 logements. La territorialisation de la production de logement par commune est présentée en annexe de la présente délibération.

Cette production de logements se fera par mobilisation du bâti existant pour 13%, par construction neuve dans des opérations en cours pour 30%, par opérations nouvelles dans le tissu urbain existant pour 28% et enfin par des opérations nouvelles en extension urbaine pour 29%.

Le projet de PLH de Granville Terre et Mer s'organise autour de 13 actions. Pour chacune, une fiche action précise le budget dédié, les outils et moyens de mise en œuvre, l'échéancier de réalisation et le pilotage de l'action.

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX

Séance du 8 mars 2022

Axe	Actions	Exemple d'outils et de moyens de mise en œuvre
1. GTM, terre d'accueil	Développer une stratégie foncière intercommunale / Améliorer la maîtrise et le suivi du foncier	Elaboration d'un programme d'action foncière Contractualisation avec l'EPFN
	Développer une offre en accession à la propriété attractive et accessible	Aides financières pour les logements en PSLA Réflexion sur la mise en place d'un office foncier solidaire
2. GTM, un territoire pour tous	Développer et diversifier l'offre locative sociale pour l'adapter aux besoins des demandeurs	Appui financier à la production de logements sociaux (via un permis à point) Soutien financier aux opérations complexes ou de restructuration
	Répondre aux besoins des seniors et des personnes en situation de handicap	Appui au financement d'espace collectif en résidence autonomie Création de logements adaptés dans le bâti existant
	Favoriser le développement d'une offre de petits logements bon marché, notamment pour répondre aux besoins des jeunes et des saisonniers	Appui au logement conventionné Réflexion autour de la colocation Soutien au CLLAJ
	Répondre aux besoins des Gens du Voyage	Diagnostic préalable et création de terrains familiaux Réalisation d'une aire de grand passage
	Agir sur les équilibres de peuplement à l'échelle de la CC GTM	Auto-réhabilitation accompagnée Mise en place de la conférence intercommunale du logement

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX

Séance du 8 mars 2022

3. GTM, un patrimoine naturel et bâti à valoriser	Accompagner le réinvestissement du parc existant	Espace conseil FAIRE (rénovation énergétique) OPAH Permanence architecte conseil Prime accession dans l'ancien Aide à l'acquisition logement vacant par commune Aides spécifiques pour les copropriétés
	Mieux concevoir et améliorer la conception des projets	Charte de qualité Mobilisation de l'EPFN Opérations expérimentales / vitrines
4. GTM, un EPCI pilote et animateur de la politique habitat	Informier et accompagner l'ensemble des maîtres d'ouvrage, notamment les particuliers	Communication sur les actions du PLH Réflexion sur la mise en place d'une Maison de l'habitat
	Renforcer la coopération avec les communes	Formation des élus aux outils liés à la politique de l'habitat Appui en ingénierie pour les communes Tableau de bord partagé de la mise en œuvre du PLH
	GTM pilote de la politique habitat : mettre en place un dispositif de gouvernance adapté pour piloter la politique habitat	Ingénierie : chargé de mission habitat Rencontre annuelle du PLH : partenaires, communes, Etat Bilan annuel du PLH
	Créer et faire vivre un observatoire de l'habitat et du foncier	Création observatoire du foncier Actualisation et préparation bilan

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX

Séance du 8 mars 2022

Le budget global du PLH s'élève à 4 941 200 € sur 6 ans réparti de la manière suivante :

- 2 445 200 € pour les actions liées à la valorisation du bâti existant ;
- 2 343 000 € pour les actions liées au foncier et à la production neuve ;
- 123 000 € pour les actions d'accompagnement (observatoire, formation, ...).

Il convient désormais que chaque conseil municipal donne un avis sur le PLH arrêté. Ce projet est également soumis pour avis à la structure en charge du SCOT (PETR du Pays de La Baie) ; Après examen de ces différents avis, une nouvelle délibération sera prise en conseil communautaire. Le projet de PLH sera ensuite transmis au Préfet de département qui pourra demander des modifications. Après quoi, le PLH sera transmis au Préfet de Région pour obtenir l'avis du Comité Régional de l'Hébergement et de l'Habitat. Le PLH, éventuellement modifié à la suite des différents avis, pourra ensuite faire l'objet d'une approbation par délibération du conseil communautaire et deviendra exécutoire.

Vu la délibération 2018-063 portant prescription de l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat sur le territoire de Granville Terre et Mer ;

Vu la délibération 2020-18 validant les orientations stratégiques du Programme Local de l'Habitat ;

Vu la délibération 2021-139 portant arrêt du projet de PLH par le conseil communautaire de Granville Terre et Mer

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L301 et suivants ;

Considérant que la commune a été sollicitée par le président de GTM en date du 29 décembre 2021 pour donner un avis sur le PLH

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX
Séance du 8 mars 2022

Considérant qu'il convient de donner un avis sur le projet de PLH ;
A l'issue de l'exposé de ces motifs,
Il sera proposé au Conseil Municipal :

- DE DONNER un avis favorable/ défavorable/ favorable avec réserves au projet de PLH
- D'EMETRE les recommandations / propositions suivantes :

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DONNE un avis défavorable au projet de PLH.
- EMET les recommandations suivantes :
 - ❖ Le PLH doit permettre le développement de toutes les communes membres et les projections en logement préconisées pour certaines communes classées bourg ou village ne peuvent qu'entraîner à plus ou moins longues échéances la disparition des dites communes.

5. 2022/05 - AVIS SUR LA MISE A JOUR DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE TERRE ET MER

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par délibération 2021-147 en date du 16 décembre 2021, le conseil communautaire de GTM s'est prononcé en faveur de la mise à jour de ses Statuts et leur demande de donner leur avis sur le sujet.

Après lecture de la délibération et des statuts de GTM mise à jour, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DONNE un avis favorable à la mise à jour des dits statuts tels qu'ils seront annexés à la présente délibération.

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX
Séance du 8 mars 2022

**6. 2022/06 - AVIS SUR LA PRISE DE COMPETENCE SANTE PAR
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE TERRE ET MER**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par délibération 2021-155 en date du 16 décembre 2021, énoncé ci-dessous, le conseil communautaire de GTM s'est prononcé en faveur de la prise de compétence santé, au titre de ses compétences facultatives, et de compléter les statuts de GTM comme indiqué au 3.10 Santé de la présente délibération.

Il appartient désormais au conseil municipal de se prononcer, dans les conditions prévues aux articles L.5211-17 et L.5211-20 du code général des collectivités territoriales :

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur le transfert de compétence proposé et sur la mise à jour statutaire. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Compte-tenu de cette information Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de donner leur avis sur le sujet.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DONNE un avis favorable à la prise de compétence santé par la communauté de communes.

**7. 2022/07 - ENTRETIEN DES ESPACES VERTS POUR L'ANNÉE
2022 :**

Monsieur le Maire présente, au Conseil Municipal, le devis de M. Samuel MARECAL de l'entreprise Jardins en Eclat d'un montant de 2958.00 € TTC pour l'entretien 2022 des espaces verts du cimetière, de la salle des fêtes, du monument aux morts, et du parking.

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX
Séance du 8 mars 2022

Après étude du devis le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DONNE son accord pour que les travaux soient réalisés par Monsieur Samuel MARECAL de l'entreprise Jardins en Eclat, suivant son devis d'un montant de 2 958.00 € TTC ;
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ledit devis.

8. 2022/08- Désignation du délégué local au CNAS :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en raison de la démission de Madame VIBERT Régine, le CNAS nous demande de désigner de nouveau les délégués locaux au CNAS.

Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

1°) de désigner :

Madame BRIERE Nicole, conseillère municipale, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS ;

Madame ALIX Stéphanie, secrétaire de mairie, en qualité de délégué agent notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

9. Questions diverses

❖ Diverses informations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30 minutes

à Saint Aubin des Préaux, le 8 mars 2022

Le Maire,
Daniel HUET.

13



